



Financement de travaux sur parking de copropriété

Par hits, le **03/08/2009** à **22:18**

Bonjour,

Le conseil syndical de copropriété propose, pour la prochaine assemblée générale, la réfection du macadam sur le parking de la résidence. Cette proposition prévoit le financement de ces travaux sur la base de tous les tantièmes (appartements + parkings). Mon problème est que je ne dispose d'aucun parking mais je vais devoir financer à hauteur des 634/10000e de mon appartement. Par contre, certaines personnes disposent d'un parking sans avoir d'appartement et vont financer ces travaux sur la base de 22/10000e seulement (c'est le nombre de tantièmes fixé à chaque lot de parking).

Est-il juridiquement possible de demander à la copropriété et au syndic de répartir cette charge très spécifique sur les seuls propriétaires de parking sachant que chaque place est définie, sur le descriptif de division, comme un lot à part entière avec son affectation de tantièmes ?

Merci de me répondre.